

## Les structures institutionnelles de gestion des eaux dans le monde arabe

Abdelouahab B.

*in*

Hamdy A. (ed.), Lacirignola C. (ed.), Lamaddalena N. (ed.).  
Water valuation and cost recovery mechanisms in the developing countries of the  
Mediterranean region

Bari : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 49

2002

pages 169-175

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=2001539>

To cite this article / Pour citer cet article

Abdelouahab B. **Les structures institutionnelles de gestion des eaux dans le monde arabe.** In :  
Hamdy A. (ed.), Lacirignola C. (ed.), Lamaddalena N. (ed.). *Water valuation and cost recovery  
mechanisms in the developing countries of the Mediterranean region.* Bari : CIHEAM, 2002. p. 169-175  
(Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 49)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Les Structures Institutionnelles de Gestion des Eaux dans de Monde Arabe

*Belloum Abdelouahab*<sup>1</sup>

## Introduction

A l'orée de la stratégie des années quatre vingt dix du 20ième siècle élaborée par l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole, et tenant compte que la problématique eau dan le monde arabe est arrivée à une phase critique influant sur la sécurité alimentaire, l'Organisation a doublé ses efforts pour promouvoir et étudier les ressources en eau sous tous les aspects afin de permettre leur protection et la rationalisation de l'usage. D'autre part, et dans le même sens, l'Organisation a encouragé le développement des modes d'irrigation en cours et le renforcement des techniques modernes afin d'élever l'efficience et d'augmenter la production agricole. Les orientations modernes de gestion des ressources en eau impliquent l'application de concepts s'appuyant sur trois axes principaux et s'articulant autour de l'approbation des politiques des eaux, la planification adéquate pour l'application de ces politiques et enfin, la mise en œuvre des mécanismes de gestion appropriés pour l'exécution de ces plans. La réussite des ces orientations ne peut être effective sans le support de structures institutionnelles et organisationnelles performantes.

## Les ressources en eau arabes disponibles

Les ressources en eau superficielles arabes sont évaluées à près de 205 milliards de m<sup>3</sup> par an en moyenne. Près de 70% de cet écoulement proviennent de l'extérieur. Les ressources constituent une préoccupation majeure car aucun accord n'a té ratifié avec les pays dont les fleuves et les rivières prennent source sur la répartition équitable et raisonnable conformément à la convention cadre des Nation Unies sur l'utilisation des cours d'eau internationaux non navigables qui concorde énormément avec les positions et les orientations arabes définies lors de la déclaration du Caire en 1997.

---

<sup>1</sup> *Directeur des Ressources eu eau et Agricoles  
Organisation Arabe pour le Développement Agricole OADA Khartoum, Soudan*

Les eaux souterraines arabes sont réparties sur de très bassins dont certains sont communs entre pays arabes et d'autres limités à l'intérieur des pays. Malgré l'inexistence de données précises sur le volume global de ces ressources, mais d'après les évaluations effectuées par l'OADA estiment ces réserves à près de 7733 milliards de m<sup>3</sup> dont près de 35 milliards de m<sup>3</sup> seulement sont exploitables à l'heure actuelle, alors que l'alimentation annuelle de cette ressource avoisine les 42 milliards de m<sup>3</sup> par an.

Les ressources en eau non conventionnelles englobent la réutilisation des eaux usées, de drainage, et industrielles en plus de la désalinisation. L'ensemble de ces ressources sont évaluées à près de 7,5 milliards de m<sup>3</sup> par an dont 5 milliard de m<sup>3</sup> des eaux de drainage et près de 2 milliards de m<sup>3</sup> des eaux désalinisées. Mais il y a une orientation plus marquée, dans le monde arabe, vers la réutilisation des eaux usées.

Les statistiques sur l'utilisation des ressources en eaux dans le monde arabe indiquent que le volume utilisé avoisine les 191 milliards de m<sup>3</sup> de l'ensemble des eaux disponibles. L'agriculture s'accapare 89%, près de 6% pour l'usage domestique et près de 5% pour l'usage industriel.

Malgré cette utilisation très élevée dans l'agriculture, la demande en nourriture augmente proportionnellement avec la démographie, et près de 50% des produits sont importés de pays extérieurs de la région arabe.

Le volume utilisé dans l'agriculture arabe est évalué à 169 milliards de m<sup>3</sup> dont près de 147 milliards de m<sup>3</sup> sont utilisés pour l'irrigation gravitaire dont l'efficacité ne dépasse guère les 38% et avec des pertes estimées à 91 milliards de m<sup>3</sup> par an, il est évident qu'augmenter l'efficacité en agriculture permet de faire des économies importantes et les performances actuelles de l'irrigation peuvent représenter un potentiel inexploité.

## Le cadre juridique et organisationnel

L'amélioration de la gestion des ressources en eau ne peut aboutir sans la création de structures institutionnelles dans un cadre juridique et organisationnel performant et qui permet la coordination de toutes les décisions prises par les différents secteurs avec toutefois, la prise en compte dans ces réformes institutionnelles de la prépondérance de la gestion traditionnelle et des coutumes autant que possible dans ces structures nouvelles. D'un autre point de vue, il existe dans plusieurs cas des organismes et des structures de coordination non performants à cause de l'absence de pouvoirs de décision et des ressources nécessaires pour l'application des motions d'organisation et de gestion, raison pour laquelle

une refonte ou une révision des règlements existants permettent, dans une large mesure, la coordination et l'application effective recherchée.

Le cadre institutionnel pour l'exploitation des ressources en eau et les possibilités de coordination constituent un des aspects qui permet au mieux, d'assurer l'efficacité de l'usage dans les différents secteurs. De ce fait, il est urgent de développer les cadres législatifs en cours dans les pays arabes en conformité avec la grande avancée dans le domaine de la recherche et des études sur l'utilisation des ressources en eau et les problèmes rencontrés, entre autres, le gaspillage, la surutilisation et la pollution.

### Possibilités d'amélioration des cadres juridique et des mécanismes de coordination.

Les études menées par l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole dans ce domaine ont démontré l'incompatibilité des cadres juridiques avec les concepts modernes de gestion des ressources en eau, et il est possible, dans ce cadre d'énumérer les justifications qui tendent à améliorer les cadres juridiques et organisationnels :

- La nécessité du lien entre les eaux superficielles et souterraines en les considérant comme une seule source dans la mise en œuvre de plans d'investissement et d'exploitation intégrée.
- L'organisation de la gestion des ressources en eau au niveau des bassins sur la base que chaque bassin représente une unité intégrée avec tout ce qu'elle comporte comme ressources en eau, naturelles et systèmes écologiques divers.
- L'importance qui devrait être accordée à la protection des ressources en eau contre les sources de pollutions diverses.
- L'introduction des concepts d'environnement et du développement durable dans le cadre de la planification d'exploitation.
- Le développement et la promotion des techniques d'irrigation et de drainage.
- L'utilisation des eaux non conventionnelles.
- La consolidation de la forme participative des bénéficiaires notamment dans la définition des normes et des caractéristiques des eaux suivant l'usage, mais aussi dans la réforme des structures institutionnelles.
- La nécessité de la mise en place d'une autorité spéciale au plus haut niveau et indépendante des administrations exécutives, dont la mission consiste à mettre la politique des eaux, l'approbation des plans au niveau du pays et la coordination entre les parties sectorielles ayant la charge de gérer l'eau.

Les systèmes de gestion des eaux dans le monde arabe sont similaires et caractérisés par une multitude d'institutions diverses chargées de la promotion, de la planification et de la gestion des eaux et de l'irrigation, réparties essentiellement à travers des ministères sans une autorité centrale qui coordonne tous les aspects de gestion de la ressource.

D'autre part, les systèmes juridiques disponibles pour les organismes administratifs à travers la réforme des cadres administratifs et juridiques visant à mieux maîtriser la gestion des ressources en eau au niveau des bassins par des agences spécialisées.

## Possibilités de développement des structures institutionnelles nationales et régionales

Les études menées par l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole situent la problématique "Eau" dans le monde arabe comme étant un sujet stratégique lié à son avenir et sa sécurité. La comparaison entre l'offre de la ressource et la demande présage l'impossibilité d'un développement durable à long terme, dans l'éventualité du maintien des modes de consommation actuelle. De ce fait, la majorité des pays arabes, malgré les nuances naturelles, économiques et scientifiques, tendent à gérer leur ressource avec une vision plus rationnelle et quelque peu intégrée, visant la compatibilité avec les développements qu'a connu le monde ces dernières années. Mais, ces structures diffèrent entre certains pays arabes à cause de nuances conjoncturelles spécifiques. A titre d'exemple, les pays du Golfe n'ont pas de cours d'eau permanents et l'influence des ruissellements a peu d'influence sur les paramètres du bilan hydrologique, raison pour laquelle les structures des eaux de surfaces sont très limitées ou quasi-absentes. A l'inverse, le contexte aride de la région, conjuguée à la rareté de la ressource a donné naissance à des structures de désalinisation des eaux saumâtres et de l'eau de mer. La Libye est un cas particulier où la source principale d'approvisionnement reste les eaux souterraines non renouvelables qui, après pompage sont transférées sur de longues distances, ce qui a nécessité la mise en place de structures nouvelles et spécifiques (cas du grand fleuve artificiel). Le deuxième caractère de différence réside dans les écarts des revenus économiques, importants parfois, et qui impliquent une nuance très marquée des modes de consommation différents d'où, une demande accrue sur la ressource en quantité et en qualité. Enfin, la troisième différence est l'inégalité dans les connaissances scientifiques dans le domaine des sciences de l'eau en général, et ce niveau de différence apparaît clairement dans l'application des modèles mathématiques, de la télédétection et du système

d'information géographique, en plus de l'existence d'une capacité scientifique de base et des banques de données viables. L'absence de cadres scientifiques et techniques compétents confère aux structures institutionnelles un état de carence et de stagnation.

C'est à juste titre que les points de départ pour développer les structures institutionnelles nécessitent l'unification du secteur par un mécanisme central ou une autorité nationale qui assure et coordonne les intérêts sociaux et économiques divers à travers l'élaboration de politiques et de stratégies des eaux à l'échelle nationale. Les prérogatives de cette instance peuvent se résumer ainsi :

- Création d'une base de données centrale bien gérée.
- Définir les priorités et les orientations des politiques des eaux, la planification et le cadre juridique.
- La coordination entre les institutions locales.
- Assurer la complémentarité dans la prise de décision à caractère social, économique et environnemental.
- Assurer le transfert de connaissances scientifiques et techniques de gestion des ressources en eau.
- Dynamiser les liens entre les instances locales, régionales et internationales œuvrant dans le domaine des ressources en eau.

Par ailleurs, cette instance devrait déléguer la promotion et la gestion des ressources en eau à des instances locales qui assurent le fonctionnement pour les bénéficiaires à travers des structures institutionnelles telles les agences de bassin.

- Créer davantage d'instituts et de centres d'études et de recherche scientifique d'une part et appuyer les centres et organisations existantes comme l'OADA, ACSAD, ALECSO et le Centre Arabe pour les Etudes Hydrologique et de la Sécurité de Eaux Arabes.
- Donner plus d'importance à la formation, au perfectionnement et au recyclage des cadres techniques et scientifiques et renouveler en permanence leurs connaissances.

De ce fait, si l'on prend en compte les concepts nouveaux de la gestion moderne des ressources en eau et qui impliquent l'élaboration de plans globaux et la gestion intégrée et l'orientation vers les voies données par le Congrès de Dublin (1992) en plus de la décentralisation, la participation, le transfert de la gestion des eaux et la privatisation, la réforme des structures institutionnelles demande un effort considérable pour arriver au diapason des pays ayant une grande expérience dans le domaine.

Sous un autre angle, la gestion des ressources en eau arabes communes avec les autres pays reste une préoccupation majeure par le fait que près de 60% des ressources proviennent d'un contexte géographique situé en dehors de la région. Ces eaux communes, par leur nature ne peuvent être gérées sans l'accord préalable entre les pays riverains conformément aux règlements et motions internationaux servant de base de dialogue entre les parties concernées afin d'éviter les conflits.

L'eau comme problème contemporain dont la sécurité et les relations internationales en dépendent présente, dans ce sens, des caractéristiques exceptionnelles :

- Le caractère vital où aucune alternative n'est possible pour les différents usages.
- L'eau est une matière stratégique d'une nature très complexe où les problèmes devraient être résolus dans un cadre global à l'échelle de la région ou dans le monde.
- Par sa rareté, l'eau est toujours liée à la sécurité de la terre.
- La relation entre l'eau et la sécurité est perçue comme une relation absolue dans la plupart des cas, surtout lorsqu'il y a concurrence sur une seule ressource entre des parties dont les intérêts sont contradictoires. Les bases essentielles pour la gestion des ressources en eau arabes communes reposent sur un certain nombre de considérations résumées comme suit :
- La manière de négocier sur des ressources naturelles rares.
- L'importance d'une vision globale et intégrée.
- La volonté de toutes les parties concernées d'asseoir une coopération pour une gestion commune, avec la prise en compte de la complexité de la situation pour les pays arabes à cause de l'interférence des situations politiques dans la région.

A ce titre, la structure de la commission permanente commune entre l'Égypte et le Soudan pour l'exploitation des eaux du Nil peut être considérée comme un modèle arabe pour la gestion des eaux communes. D'autre part, la création d'une unité organisationnelle au niveau des ministères des eaux dans les pays arabes pour prendre en charge les ressources et les bassins communs avec les pays riverains, et même entre les pays arabes, est d'une importance extrême car, elle travaille en fonction des objectifs communs en vue de la réalisation de la sécurité des eaux arabes et asseoir une coopération et une coordination avec les pays riverains.



## Références

- Etude pour le développement des structures institutionnelles et organisationnelles pour la gestion des ressources en eau dans le monde arabe. OADA 2000/RG. S/76-0955. Août 2000.
- La gestion des ressources en eau et des sols dans l'agriculture arabe et les possibilités d'amélioration. Congrès des ministres arabes de l'agriculture et des eaux. Le Caire (Egypte) 1997.
- Les cadres législatifs et organisationnels pour l'exploitation des ressources en eau arabe. Congrès des ministres arabes de l'agriculture et des eaux - Le Caire (Egypte) 1997.
- La gestion des ressources en eau. Document des politiques de la Banque mondiale. - Mai 1994.
- La sécurité des eaux arabes et son influence sur la sécurité alimentaire arabe. 8<sup>ième</sup> Congrès mondial sur la sécurité des eaux arabes - Le Caire 2000.